

ASSEMBLEES LOCALES (AL)

DÉFINITION & OBJECTIFS :

L' AL œuvre à la réappropriation du pouvoir du citoyen. Ses participant.e.s sont animé.e.s par le désir de reprendre la main sur les choix, les orientations, les équilibres et la gestion de leur territoire et de ses biens communs.

Le nombre d'AL n'est pas limité, il y aura une mosaïque d'assemblées en fonction des petits bassins de vie. Ces AL seront connectées pour interagir.

Les AL n'ont pas une stratégie de contre-pouvoir ; elles se structurent pour prendre le pouvoir. L'objectif est d'aller gagner les élections.

QUI PARTICIPE :

C'est un groupe d'habitant.e.s, large et ouvert, appartenant à un territoire de proximité et /ou un bassin de vie, et formant une communauté de destin, une "cité".

Les habitant.e.s participent à titre personnel et non sous l'égide d'un parti, d'une organisation, d'un syndicat, etc. Il n'y a aucun critère d'entrée, aucune discrimination pour aller dans une AL (pas d'âge requis, éligible ou pas, sans papier, ...)

Il peut y avoir plusieurs AL en fonction de la taille des communes.

RÔLE DES ASSEMBLÉES LOCALES :

- Susciter le rêve des habitant.e.s pour le bassin de vie.
- Faire l'état des lieux du territoire :
Solliciter des avis techniques pluriels et pas un seul. L'expertise technique est au service de l'expertise politique des habitants. Il est indispensable d'utiliser les compétences locales et de réfléchir à une pluralité de solutions. Ce diagnostic est validé par les habitant.e.s qui sont les experts de l'usage de leur territoire.
- Élaborer le projet
- Choisir ses représentant.e.s et ses candidat.e.s dans chaque AL. Ne pourront se représenter que ceux ou celles qui étaient là dès le départ. Les AL choisissent leur candidat. Comment ? Par exemples : par tirage au sort intégral ; par tirage au sort d'un jury citoyen qui re- désigne les candidats ; par élection sans candidat ; primaire citoyenne locale ; ou autres, ...
- Animer un processus d'éducation populaire valorisant les savoirs disponibles et permettant leur développement.
- Avoir pour "attention permanente/ souci permanent" d'aller donner envie aux "non participants".
- Créer une veille éthique (exemple : conseil des sages de Saillans) pour assurer la cohérence entre la Charte, le Label et les actions des représentant(e)s (élu(e)s).

FONCTIONNEMENT :

Il doit se faire de manière bienveillante, avec une communication non violente et une écoute attentive.

- Les AL sont facilitées par des personnes formées à la facilitation. Ces personnes ne participent pas au débat.
- Les AL doivent fonctionner comme une intelligence collective avec un intense échange de savoirs.
- Les AL déterminent les thèmes prioritaires sur lesquels agir en fonction du bassin de vie (urbain ou ruraux , centre ville ou quartier, ...)
- L'organisation de l'AL se détermine en interne (nombre de réunions, ordre du jour, ...)
- L'AL choisit ses représentants.
- Une rotation des rôles doit se faire de manière à ce que personne ne s'installe sur un long terme dans une fonction spécifique de l'AL. Celle-ci se fera avec souplesse et en fonction de l'actualité de l'assemblée locale.
- Obligation de transparence et de diffusion de l'information (site Web par exemple, ...). Tout en faisant face aux différences de culture numérique entre les habitants, les ressources techniques permettant la participation hors de la présence physique dans un même lieu et la mise en mémoire structurée, accessible à tous seront utilisées le plus intelligemment possible.
- La convivialité doit faire partie du fonctionnement (repas, apéro politique, ...) avec la notion de plaisir à participer aux AL.
- L'écoute et l'expression libre de chacun doivent être prise en compte. Chaque membre doit soutenir les représentants de l'AL.
- La communication doit pouvoir se faire sur tout le territoire entre les AL pour essayer de mettre en commun les savoirs et spécificités des uns et autres.